

ACCOMPAGNER
AGIR
FORMER
ORGANISER
PRÉVENIR
REPRÉSENTER



Tél. 05 57 78 68 61
www.urps-pharmaciens-na.fr

V.A.G.

Les Pharmaciens N.A. et la Vaccination Antigrippe

Ou

Comment réussir l'expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

Résultats et maintenant...

François MARTIAL - Pharmacien d'officine
Président U.R.P.S. Pharmaciens Nouvelle Aquitaine
Président C.N.U.P.L.

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RAPPEL :

- ✓ **LFSS du 23 Décembre 2016 :**
 - Le D.G. de l'agence régionale de santé peut autoriser, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes.
- ✓ **Décret et Arrêté publiés au JO du 11 Mai 2017** apportent les précisions nécessaires à la mise en œuvre de cette opération conduite d'abord dans deux Régions :
 - Auvergne Rhône Alpes
 - Nouvelle Aquitaine

Ce sont les chiffres catastrophiques (baisse de la couverture vaccinale) qui ont conduit le Législateur en 2016 à programmer cette expérimentation de 3 ans afin de compléter l'action déjà entreprise par les Médecins et les Infirmières. Cette volonté s'appuie sur des exemples étrangers qui ont montré que l'introduction de la vaccination antigrippe par les pharmaciens d'officines avait augmenté la couverture et ainsi mieux protégé la population.

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RAPPEL :

Suite à la parution des Arrêtés et Décrets du 11 Mai 2017:

✓ MEFIANCE !

- L'essence même de la LOI ait été modifiée dans les derniers instants :
Ainsi, nous n'avons pu vacciner seulement que les adultes de + de 18 ans, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe !

✓ VIGILANCE !

- Respect d'un cahier des charges très strict concernant :
 - Formation préalable validée : attestation délivrée par l'organisme formateur qui respecte les objectifs pédagogiques fixés par l'Arrêté. Il appartiendra aux organismes concernés de certifier le respect des objectifs pédagogiques définis dans l'annexe de l'Arrêté avant de proposer aux pharmaciens la formation requise.
 - Installations et locaux : espace isolé, équipements adaptés, point d'eau, matériel nécessaire à l'injection, poste informatique pour traçabilité.....
 - Refus de contrôle avant autorisation !!!! - mais engagement personnel
 - Demande d'autorisation de vacciner à l'ARS - Réponse préalable !!
 - Liste des autorisations acceptées en sus de la réponse personnelle
- ✓ Seuls les pharmaciens autorisés pourront pratiquer la vaccination.

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RAPPEL :

Suite à la parution des Arrêtés et Décrets du 11 Mai 2017:

✓ VIGILANCE !

- Respect d'un cahier des charges très strict concernant :
 - Respect de l'éligibilité des patients et du guide vaccinal,
 - Respect du questionnaire de la plateforme du CNOP
 - Renseignement plateforme CNOP pour traçabilité et étude statistique.
 - Remise d'une attestation de vaccination
 - Transmission au MG directe et/ou par le patient

N.B.: Utilisation de DASRI pour élimination des déchets d'activité de soins = REFUSEE !.

✓ DEFIANCE !

- Malgré les contraintes apportées : **DÉFI relevé** : nous avons vacciné en plus et non à la place des MG et IDE , et avec une **traçabilité** exemplaire mais lourde !

✓ REMUNERATION :

- Prévue dans l'article 5 du Décret.
 - 100 € pour la Formation
 - Rémunération de l'acte vaccinal : 4,50 € si prescription
6,30 € si Bon de P.E.C.
- Débloquée sur un fond spécial (FIR) et versée par l'URPS.

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RESULTATS en N.A. :

Très POSITIFS :



- Formation sérieuse des pharmaciens
- Suivi URPS des autorisations délivrées par l'ARS
- Engagement réel des confrères malgré les autres PS,
Plus d'une officine sur 2 : Année N = 54%
Plus de 70% dès la 2^{ème} année = 71 %

La majorité des officines ont 1 seul pharmacien formé et autorisé
Les Pharmaciens Non Autorisés sont plus en zone rurale !!!

VACCINEZ EN PLUS ET NON À LA PLACE DE.....

- Besoin de rencontres de travail avec les médecins
- Explications nombreuses et nécessaires avec les I.D.E.
- Respect des relations particulières locales



Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

Nouvelle Aquitaine

RESULTATS :

ANNEE 1



Participation et Vaccinations antigrippe en 1ère année		
Nbre d'OFFICINES	2187	
Pharmacies autorisées	1194	54,6 %
Nbre Pharmaciens (A+D)	5002	
Pharmaciens autorisés	2025	40,5 %
VACCINATIONS	58.535	
Présentation du bon PEC	53.797	92,5 %
65 ans et +	45.867	78,9 %

Les pharmaciens ont fréquemment été sollicités par des personnes désirant se faire vacciner et qui ne rentraient pas dans la cible des recommandations :

- Primovaccinants ,
- Femmes enceintes,
- Patients sous anticoagulants,
- Non PS et Age < 65 ans,

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RESULTATS :

ANNEE 1

Pour INFO



Auvergne Rhône- Alpes (ARA)

Participation et Vaccinations antigrippe en 1ère année		
Nbre d'OFFICINES	2600	
Pharmacies autorisées	1550	61 %
Nbre Pharmaciens (A+D)		
Pharmaciens autorisés	2985	
VACCINATIONS	100.970	

Les pharmaciens de la région -ARA – avec LYON - ont démarré très fort sur cette nouvelle mission alors qu'en Nouvelle Aquitaine nous avons , en milieu rural, une forte réticence à s'impliquer dans un acte qui était vécu comme étant du ressort des autres Professionnels de Santé ;

Manque de temps pour se former et absence d'espace de confidentialité

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RESULTATS :

ANNEE 2

3 fois plus de
Vaccinations
réalisées



Elargissement
de la cible

Participation et Vaccinations antigrippe en 2 ^{ème} année		
Nbre d'OFFICINES	2161	
Pharmacies autorisées	1528	70,7 %
Nbre Pharmaciens (A+D)	5004	
Pharmaciens autorisés	2637	52,7 %
VACCINATIONS	181.108	
Présentation du bon PEC	169.656	93.8 %
Profils Renseignés	180.790	
65 ans et +	144.744	80,1 % °
Pathologie Chronique	55.150	30,5 % °
Primovaccinants	38.554	21,5 %
Femmes enceintes	2.355	1,5 %

° = *pourcentage* > 100 = Normal

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

RAPPEL : La CIBLE vaccinale

- Le but de cette expérimentation : améliorer la couverture vaccinale sur le territoire.
- Recommandations vaccinales mises à jour annuellement : liste des personnes pour lesquelles la V.A.G. est recommandée:
- Personnes âgées de 65 ans et plus;
 - Femmes enceintes ;
 - Patients atteints des pathologies suivantes (suit une liste des affections respiratoires et cardiaques ALD ou non, de syndromes néphrotiques, diabète I et II , immunodéprimés ou sous traitement immunosuppresseur, maladies hépatiques)
 - Personnes obèses
 - Personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou médico-social
 - Entourage de nourrissons et prématurés
- Ainsi que
- les PS et personnel en contact régulier avec des personnes à risque de grippe sévère
 - le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions
- **Sauf que** les femmes enceintes , les personnes à risque particulier (terrains immunodéprimés, antécédents de réaction allergique à une vaccination antérieure, patients présentant des troubles de la coagulation ou sous traitement anticoagulants) identifiés comme tels par le pharmacien lors de l'entretien pré-vaccinal doivent être orientées vers le Médecin traitant.

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

L'URPS Pharmaciens NA remarque que :

- Les pharmaciens ont déclaré avoir été dans l'obligation, la première année, de refuser de vacciner plus de 3000 personnes car elles ne faisaient pas partie de la population pouvant être vaccinée par un pharmacien .
- L'élargissement de la cible en année 2 (l'extension de la vaccination aux femmes enceintes et primovaccinants) a permis de réduire significativement ce nombre de refus de personnes désirant être vaccinés et d'améliorer la couverture vaccinale sur le territoire des 4 régions tests .
- Par ailleurs, les personnes qui se rendent rarement chez leur médecin traitant et qui ne sont pas ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur sont encore aujourd'hui exclues du dispositif.
- La possibilité pour les pharmaciens de vacciner ces personnes permettrait d'assurer une couverture vaccinale optimale sur le territoire: la vaccination doit être étendue aux majeurs non ciblés par les recommandations vaccinales
- Les contraintes administratives et techniques pesant sur le pharmacien doivent être allégées et permettre une meilleure traçabilité et information vers le MG et surtout vis-à-vis de l'état vaccinal de la population

Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

L'URPS Pharmaciens NA recommande

:

- En 2018 et 2019, pour l'expérimentation, la saisie des éléments permettant le diagnostic vaccinal sur la plateforme de l'Ordre était obligatoire pour valider la vaccination et ensuite enregistrer l'acte; seuls les chiffres de cette plateforme étaient opposables pour réclamer la rémunération.
- Bilan :

EXPERIMENTATION REUSSIE = GENERALISATION

Cette année, la vaccination fait partie des missions légales du pharmacien dans le cadre de la loi HPST; la généralisation de l'acte vaccinal à toutes les officines de France qui seront formées et disposeront d'un espace confidentiel adéquat permettant la vaccination, doit montrer la QUALITE de l'Acte Pharmaceutique Et doit nous autoriser à aller plus loin dans le conseil et la prévention en matière de couverture vaccinale

Notre choix depuis 4 ans :



Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

L'URPS Pharmaciens NA recommande

- Rôle actif et valorisant dans l'amélioration de la prévention : Délivrer des conseils vaccinaux adaptés et assurer le suivi vaccinal de la patientèle
- Assurer la traçabilité et la sécurité des vaccins délivrés et/ou administrés
- Mieux collaborer avec les autres Professionnels de Santé

The screenshot shows the MesVaccins.net website. The header includes the logo 'mes vaccins.net' and the title 'Mon carnet de vaccination électronique' with the subtitle 'Pour être mieux vacciné, sans défaut ni excès'. Navigation links include 'ACCUEIL', 'PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE', 'EN SAVOIR PLUS', 'ACTUALITÉS', 'Mes carnets', 'Inscription', and 'Connexion'. The main content area features three promotional boxes: 1. 'À jour de vos vaccins ?' with a family image and a button 'Faites le point sur vos vaccins en 30 secondes !'. 2. 'Vous partez en voyage ?' with a beach image and a button 'Obtenez des conseils sur les vaccins nécessaires'. 3. 'Accès pour les professionnels de santé' (highlighted with a yellow circle) with a doctor image and a button 'Vaccination où en êtes-vous ?'. Below these is a list of features: 'Simple, pratique et gratuit', 'Confidentiel et sécurisé', 'Plus de 8 000 professionnels de santé abonnés', and 'Une association loi 1901 indépendante des firmes pharmaceutiques'. At the bottom, there is a 'Pour en savoir plus, cliquez ici !' button and a 'Vaccine Safety Net Member' logo.

mes vaccins.net

Mon carnet de vaccination électronique
Pour être mieux vacciné, sans défaut ni excès

ACCUEIL PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE EN SAVOIR PLUS ACTUALITÉS Mes carnets Inscription Connexion

? À jour de vos vaccins ?

Faites le point sur vos vaccins en 30 secondes !

Interrogez notre système expert pour obtenir la liste des maladies contre lesquelles vous devez vous protéger.

Vous partez en voyage ?

Obtenez des conseils sur les vaccins nécessaires

Listez les vaccins à réaliser suivant votre destination, prévenez les risques liés au pays choisi, préparez la bonne trousse à pharmacie.

Accès pour les professionnels de santé
Vous ne pouvez pas accéder au site professionnel ? Cliquez ici

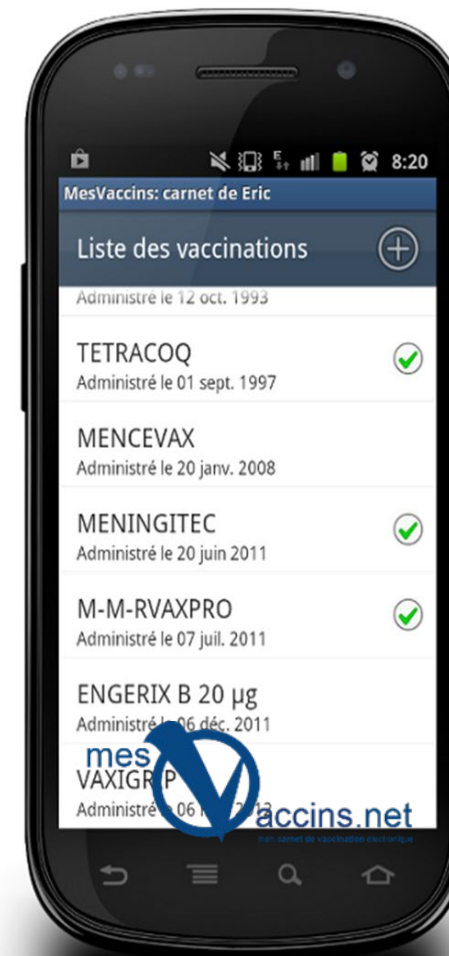
Vaccination où en êtes-vous ?

Le carnet de vaccination électronique, c'est :

- Simple, pratique et gratuit
- Confidentiel et sécurisé
- Plus de 8 000 professionnels de santé abonnés
- Une association loi 1901 indépendante des firmes pharmaceutiques

Pour en savoir plus, cliquez ici !

Vaccine Safety Net Member



Expérimentation Vaccination par les Pharmaciens d'Officine

L'URPS Pharmaciens NA recommande

Proposer le CVE à l'officine

Carnet de
Vaccination
Electronique

 Partagé



URPS Pharmaciens NA

Merci de votre attention

Dr François MARTIAL - Pharmacien d'officine
Président U.R.P.S. Pharmaciens Nouvelle Aquitaine
Président C.N.U.P.L.



PROXIMITÉ - EXPERTISE



ACCOMPAGNER
AGIR
FORMER
ORGANISER
PRÉVENIR
REPRÉSENTER



Tél. 05 57 78 68 61
www.urps-pharmaciens-na.fr